

Concours de Technicien territorial principal de 2^e classe Session 2020 reportée

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admissibilité du vendredi 25 juin 2021

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

Etaient physiquement présents, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats :

Hafida BOUZEMI, présidente du jury, directrice projet direction des bâtiments à Noisy-le-Grand siégeant au titre du collège des personnalités qualifiées,
Richard BANNAIS, coordinateur informatique RH à Gennevilliers siégeant au titre du collège des personnalités qualifiées

et pour l'administration :

Martine BARBEROUX, Directrice des concours,
Virginie MATKI, Rédacteur,
Stéphane WOJNAROWSKI, Cadre pédagogique,

Hafida BOUZEMI atteste du bon déroulement des opérations.

Etaient présents à la réunion à distance :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Guillaume ACCART, représentant du personnel de catégorie « B » à la CAP
Marie-Catherine BARIGAULT, ingénieur territorial principal à Bois-Colombes
Pierre-Albert BATONGA, ingénieur territorial principal à Nanterre
Ludovic BOITEL, ingénieur territorial à Rueil-Malmaison
Amélie BOURLIEUX, ingénieur territorial principal au département de Seine-Saint-Denis
Vincent CHRETIEN, ingénieur territorial principal à l'EPT Plaine Commune
Fabienne GROLLEAU, ingénieur territorial principal au département du Val-de-Marne
Michèle KAGANSKI, attaché territorial principal à Aulnay-sous-Bois
Laetitia LIBOUTON, ingénieur territorial principal à Vitry-sur-Seine
Denis MERIOT, ingénieur territorial au département de Seine-Saint-Denis
Bruno PEYREL, technicien territorial principal de 1^{ère} classe à Meudon
Franck PICOT, ingénieur territorial principal au département du Val-de-Marne
Philippe PINTO, ingénieur territorial principal à Aubervilliers
Bruno REA, ingénieur territorial en chef à l'INSEP
Philippe RISCH, ingénieur territorial principal à la Région Ile-de-France
Eric STREMLER, ingénieur territorial en chef à l'EPT Grand Paris Sud-Est Avenir
Anaïs VALLADEAU GASCON, ingénieur territorial à Montreuil
Jérôme VAUGON, suppléant de la présidente du jury, ingénieur territorial principal à Charenton-le-Pont

Collège des personnalités qualifiées :

Samia ATIK-BLONDEL, responsable santé et sécurité au travail à l'INSEP
Camille AUVRAY, responsable unité technique nord à l'EPT Est-Ensemble
Nicolas BAGUENARD, ingénieur en chef à la Ville de Paris
Gilles BOEHM, ingénieur territorial en chef retraité, représentant du CNFPT
Patrick COMMON, responsable espaces verts, retraité
Jean-Pierre BULTIEAU, chef de projet section berges au département du Val-de-Marne
Sandro CARAFA, directeur général adjoint des services à Malakoff
Philippe EDMOND, responsable d'opérations direction des bâtiments au département du Val-de-Marne
Eric GARREAU, chef de projet audiovisuel à Aubervilliers
Jérémy JARDIN, chargé d'études service équipement des lycées à la région Ile-de-France
Annie LEMAIRE, ingénieur territorial en chef, retraitée
Déborah MABILLEAU, responsable d'éducation environnement à Aulnay-sous-Bois
Gilles NICOD, directeur des services techniques à la Courneuve
Sylvain PASQUET, directeur du pôle systèmes d'information à Cœur d'Essonne agglomération
Valérie PRUSSE, ingénieur territorial au département de l'Essonne
Marie PUIJALON, directrice de la Division Voirie, Infrastructures et Espaces Publics à Tremblay-en-France

Collège des élus locaux :

Carine BANSEDE, adjointe au maire de Villeneuve-la-Garenne
Béatrice BODIN, adjointe au maire de Garches
Rodolphe CAMBRESY, adjoint au maire de Bry-sur-Marne
Marie-Line CLARIN, conseillère municipale de La Courneuve
Jean-Philippe DELUCHEY, conseiller municipal de Soisy-sous-Montmorency
Joëlle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont
Marie-Christine FAUVEAU, adjointe au maire d'Enghien
Thomas FRANCESCHINI, conseiller municipal de Noisy-le-Sec
Marie-Laure HODE, conseillère municipale de Livry-Gargan
Jennifer JOBARD, conseillère municipale de Noisy-le-Sec
Maryse LE NOC, conseillère municipale de Boissy-Lès-Perche
Florence MARY, adjointe au maire de Soisy-sous-Montmorency
Nicole MENDY, conseillère municipale délégué de Châtillon
Christophe PAQUIS, adjoint au maire des Lilas
Anne-Laure PEREZ, adjointe au maire de Gennevilliers
Nesrine REZZAG-BARA adjointe au maire de Nanterre
Nadine RIBERO, conseillère municipale d'Athis-Mons
Leila SLIMANE, adjointe au maire de Pantin

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2021 – 60 du 2 avril 2021, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis à la session 2020 reportée du concours de technicien principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le jury a décidé d'annuler pour rupture d'anonymat la copie de l'épreuve de rapport du candidat suivant :

- n° 2080

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes. Le jury se prononce à la majorité, pour un seuil d'admissibilité de 9.00 sur 20 dans les 3 voies de concours et dans toutes les spécialités.

Les listes ci-jointes des candidats admissibles sont arrêtées comme suit :

Concours externe :

- Spécialité bâtiments, génie civil : 47 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité réseaux, voirie, infrastructures : 38 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène : 66 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité aménagement urbain et développement durable : 17 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité déplacements, transports : 5 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité espaces verts et naturels : 46 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information : 56 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité services et interventions techniques : 17 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité métiers du spectacle : 10 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité artisanat et métiers d'art : 9 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20

Concours interne :

- Spécialité bâtiments, génie civil : 10 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité réseaux, voirie, infrastructures : 11 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène : 28 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité aménagement urbain et développement durable : 11 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité déplacements, transports : 1 admissible avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité espaces verts et naturels : 18 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information : 20 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité services et interventions techniques : 7 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité métiers du spectacle : 18 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité artisanat et métiers d'art : 4 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20

Troisième concours :

- Spécialité bâtiments, génie civil : 6 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité réseaux, voirie, infrastructures : 2 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène : 11 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité aménagement urbain et développement durable : 1 admissible avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité déplacements, transports : aucun admissible avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité espaces verts et naturels : 2 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information : 6 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité services et interventions techniques : 2 admissibles avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité métiers du spectacle : aucun admissible avec un seuil fixé à 9.00 sur 20
- Spécialité artisanat et métiers d'art : 1 admissible avec un seuil fixé à 9.00 sur 20

Compte tenu de la nature de l'épreuve orale, ainsi que du nombre de candidats, le jury décide de se scinder et de recourir à des examinateurs spécialisés pour auditionner les candidats du concours.

Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation des épreuves dans un contexte sanitaire difficile.

Fait à Pantin, le 25 juin 2021
La Présidente du jury,



Hafida BOUZEMI

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Virginie MATKI	
Stéphane WOJNAROWSKI	